trois-rivières

Avis public

Assemblée publique

District électoral des Forges

Conformément à l'article 109.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 20 février 2024, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 18 / 2024 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin de lever l'interdiction au développement pour le grand ensemble de terrains vacants 17, situé dans le secteur nord de la rue de La Sentinelle.

2 En résumé, ce projet vise à lever l'interdiction au développement pour le grand ensemble de terrains vacants 17.

3 Territoire visé :

Avant la modification règlementaire

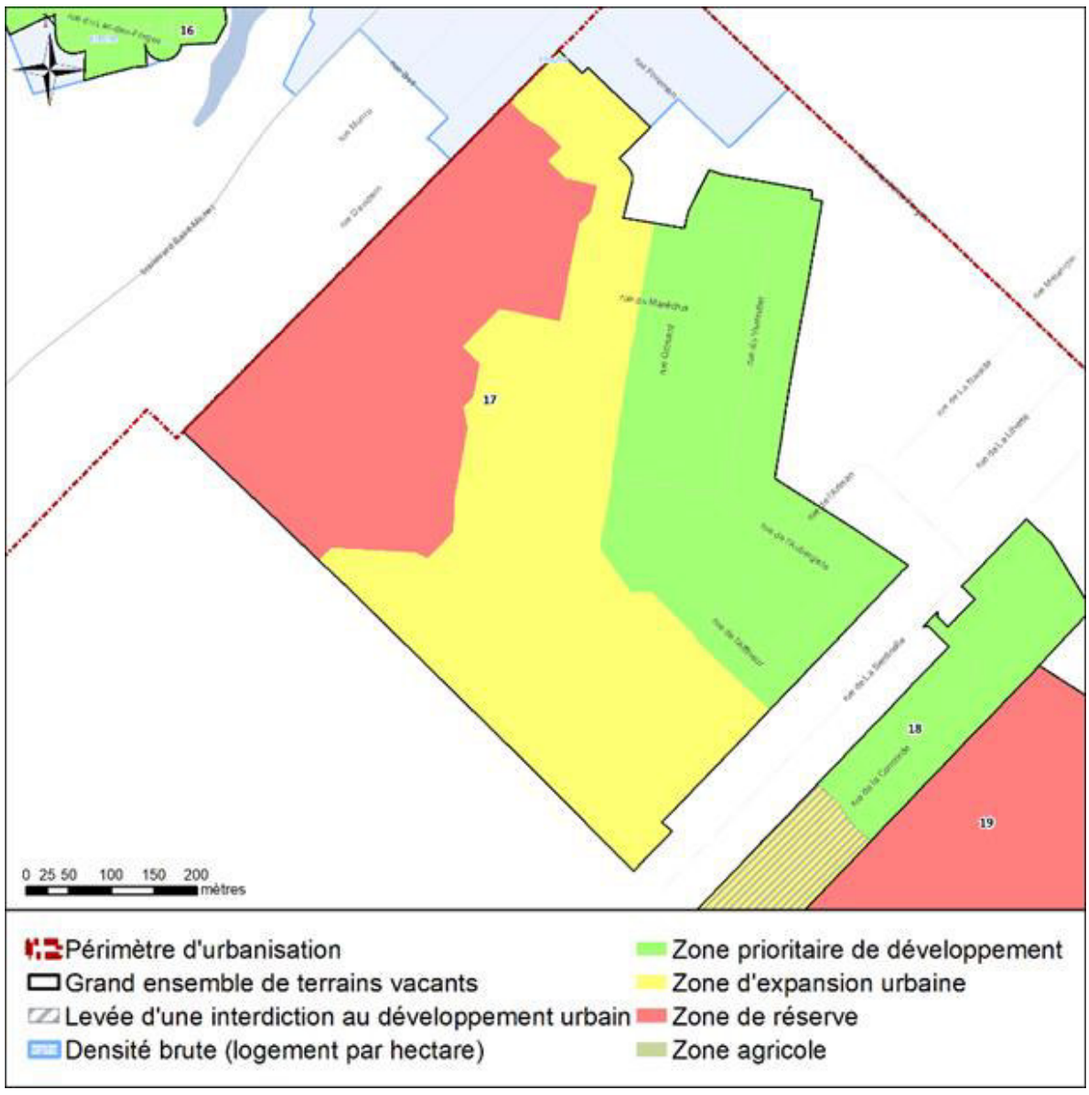

Après la modification règlementaire

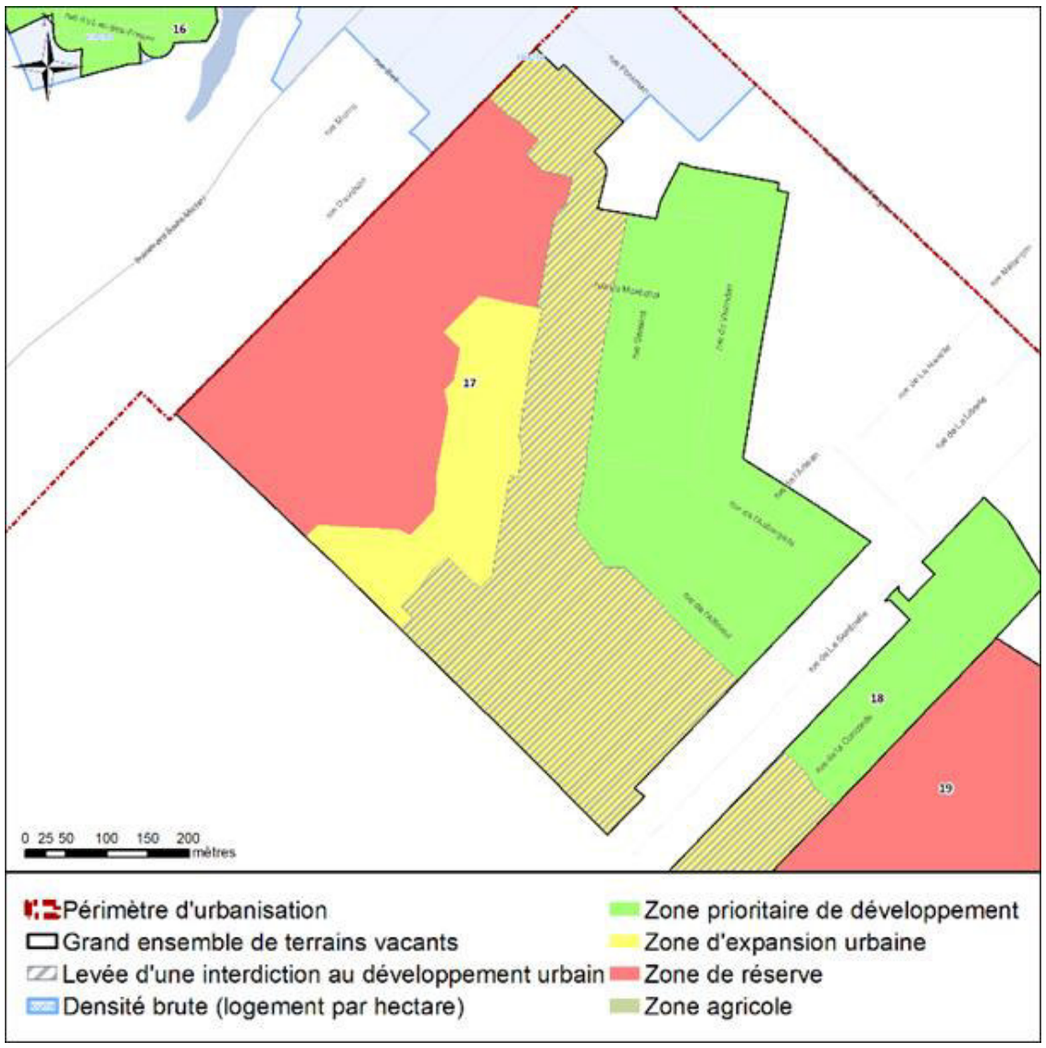

4 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra le **mardi 19 mars 2024** à **18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter le projet de règlement nº 18/2024 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net.

Trois-Rivières, ce 28 février 2024.

Me Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002